

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Prop.-Réd.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

J. A. CHENEVERT, Imprimeur.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.

DIVISION NORD.

Heures de départ.

A commencer de

Lundi, le 6 Novembre 1876 et jusqu'à nouvel ordre, le train de passagers partira comme suit :

DE	à	heures A. M.
Sorel	à	6 heures A. M.
St. Robert	"	6.20 "
Yamaska	"	6.38 "
St. David	"	6.55 "
St. Guillaume	"	7.20 "
Lavallo's Corners	"	7.45 "
St. Germain	"	8.05 "
Drummondville	"	8.30 "
Wickam	"	9.10 "
Acton (arrivé à)	"	9.45 "

DE	à	1 heure P. M.
Acton	à	1 heure P. M.
Wickam	"	1.35 "
Drummondville	"	2.15 "
St. Germain	"	2.40 "
Lavallo's Corners	"	3.00 "
St. Guillaume	"	3.25 "
St. David	"	3.50 "
Yamaska	"	4.07 "
St. Robert	"	4.25 "
Sorel (arrivé à)	"	4.44 "

Ce train connecte à son arrivée à Acton avec le train de Québec et Montréal et les passagers se trouvent à arriver à Montréal à midi. En prenant le train de 7 heures du matin à Montréal les passagers arriveront à Acton pour prendre les chars qui partent de cette station pour Sorel à 1 heure P. M.

Le fret est reçu aux différentes stations de 6 heures a. m. à 6 heures p. m.

HON. A. B. FOSTER, Manager.

Sorel, 4 nov. 1876.—ua.

ENCOURAGEZ LES INSTITUTIONS DU PAYS.

LA CIE D'ASSURANCE SUR LES ACCIDENTS DU CANADA.

CAPITAL: - - \$250,000.00

Bureau Principal:

103, Rue St. François-Xavier, Montréal

La seule Compagnie Canadienne uniquement consacrée à l'assurance

CONTRE LES ACCIDENTS,

Et la SEULE qui ait fait le PLEIN DEPOT REQUIS PAR LE GOUVERNEMENT.

President: Sir A. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-President: JOHN BANKIN, Esq.

Gérant: EDWARD RAWLINGS.

Inspecteur: BEN. McDONALD

P. BELLEFEUILLE, Agent pour Sorel.

BUREAU: 24, RUE DE LA REINE,

Où l'on aura toute information au sujet des règlements et des Polices pour ceux qui désirent s'assurer. Polices à court terme accordées à des conditions libérales aux voyageurs, etc.

Sorel, 21 Sept. 1876.

Manufacture de Coffres-forts de la Puissance.

Premier prix à l'exposition provinciale de 187 & Ottawa 187



Godfroi Chapleau

Fabriqueur de Coffres-forts à l'épreuve du feu, ponts de fer et soliveaux, de toutes sortes de coffres à l'épreuve du feu et des voleurs.

Les récentes améliorations apportées dans mes coffres-forts les rendent supérieurs comme coffres à l'épreuve du feu et des voleurs, à tous ceux fabriqués dans la Puissance. Toujours en mains des coffres-forts de seconde main. Aussi agent pour la machine à perforer de MOODY.

BUREAU: 320, Rue St. Laurent.

FABRIQUE: 788, Rue Ontario, Montréal, 29 janvier 1876.—ua.

ADRESSES D'AFFAIRES A MONTREAL.

Les visiteurs à Montréal feront bien de consulter la liste suivante des maisons d'affaires recommandables en faisant leurs achats, où les meilleures marchandises peuvent être acquises au plus bas prix. Voyez aux Hôtels 1

EPICIERIS EN GROS.

YVIERRE JOLY & CIE., Importateurs d'épicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Tabac et Cigares, 264, Rue St. Paul et 209, Rue des Commissaires.

FABRIQUE CANADIENNE DE BANDAGES

F. GROSS (établi en 1856) 688 et 690, Rue Craig. Membres artificiels faits à ordre. Marchandises en Caoutchouc.

FABRICANTS DE FUSILS.

T. REEVES & Co. fabricants et importateurs de fusils, objets de pêche, patins, etc., 687, Rue Craig.

FABRICANTS DE BIJOUX.

R. HARPER & Co., fabricants de bijoux, monteurs de diamants, et faiseurs de boîtes de montres. 386, Rue Notre-Dame.

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

O. DESMARAIS, coin des Rues Craig et St. Laurent. On copie les anciens portraits.

GRAVEURS SUR BOIS.

FELIX CRAMER, 626, Rue Craig, Mécanique—Une spécialité.

HOTELS.

HOTEL DE LA CITE, Rue St. Joseph, 78 à 82, C. Larin, propriétaire. Très bon logement, bonnes table et cour. Prix modérés.

IMPORTATEURS.

A. R. BELL, importateur de Vins étrangers Liqueurs, Thés, Cigares, 48 et 50, Rue St. Joseph.

D. C. BROUSSEAU, importateur d'Épicerie, Vins et Liqueurs, en gros, 123, Rue St. Paul.

T. DEMERS, Manufacturier et importateur d'habilllements d'homme, Chemises, Gants, Collets, Cols, 17, Place d'Armes.

LIT A RESSORT PATENTE DE WHITESIDE.

H. WHITESIDE & Co. Fabricants en gros de Matelas. 64 et 66, Rue du Collège.

MAGASINS DE CHAUSSURES.

THOMAS DOYLE, 71, Rue St. Joseph, en gros et en détail. Bon marché pour argent comptant.

M. RONAYNE & FILS, 192, Rue St. Joseph, Carré Chabouillez. Le magasin à meilleur marché de la Cité.

MANUFACTURIERS DE BALANCES.

JAMES FIFE, fabricant de balance, 40 rue du Collège. Tente jours donnés à l'épreuve. Listes des prix gratis.

MANUFACTURIER DE BROSSES.

JOHN BOYD, fabricant de Brosses de première classe, et marchand de toutes sortes de Brosse, 12 et 14, Rue St. Joseph.

MANUFACTURIER DE CHAUSSURES, EN GROS.

J. B. CAYA, 300, Rue St. Paul, Prix très-modérés.

MANUFACTURIER DE MEUBLES.

J. A. I. CRAIG, fabricant de Meubles pour Chambre à coucher, Salle à Dîner, etc., en gros, 473 à 483, Rue Bonaventure.

LABELLE & LEVEILLE, 266, Rue Notre-Dame. Le magasin le plus complet et le mieux assorti en Meubles de Ménage de cette ville.

W. & W. THES, entrepot de Meubles, 614 à 516, Rue Craig. Magasin assorti et choisi. Ordres de la campagne sollicités.

MANUFACTURIER DE PLUMES.

J. H. LEBLANC & CIE, 547, Rue Craig, Plumes de Vautour, d'Autruche et Fantaisies. Vieilles Plumes nettoyées et réparées.

MARCHANDS DE CUIR.

M. C. GALARNEAU, Marchand de Cuir et fourrure pour Cordonnier, 279, Rue St. Paul. Grand assortiment. Prix très-bas.

MILTON McDONALD, marchand de Cuir et fourrures pour Cordonniers en gros et en détail. 300 Rue St. Paul.

MARCHANDS TAILLEURS.

MOLAIN BROS, 87 Rue St. Joseph. Maison des plus recommandables pour habillements dans la ville.

MAI:CHAND DE TABAC.

A. LAFRENIERE, 171, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché à Bonsecours. Importateur et Marchand en gros et en détail de Tabac, Cigares, Pipes, etc.

OUVRAGES EN FIL DE FER.

T. G. ROY, 660, Rue Craig. Fabricant d'ouvrages en fil de métal.

LITERIE.

PATENTE DE J. E. TOWNSEND pour Literie. Le cri de cheval purifié, Matelas de laine et autres, Lits de plumes, Paillasses et commodes approvisionnés aux prix les plus bas, 39, Bonaventure.

FERRONNERIES, POELES ETC.

Charles Boyle, Outils pour mécaniciens Quincaillerie, Coutellerie, Fournitures pourmaison, etc. 169 Rue McGill, près l'Hôtel Albion

LE CONVOI DU POÈTE.

Cinq strophes énergiques signées : Louis Bouilliet, dans le Journal de Québec :

Il mourut le lendemain, Aiglon né chez les reptiles, Maigre et serrant dans sa main Ses étoiles inutilles.

Moi, j'allais je ne sais où ; J'ai croisé ce convoi sombre ; Deux amis, qui l'ont cru fou, En riant suivaient son ombre.

Dors, poète ! on frappe en vain A nos tavernes immondes ; Dors, ô mendiant divin, Qui payais avec des mondes !

Quelque jour, les fossoyeurs Verront, tombant en prière, Des soleils intérieurs, Luire aux fontes de ta bière,

Et, sous leur pie effaré, Brisant la planche sonore, Feront du tombeau sacré Jaillir une grande aurore !

LA TANTE MARIE.

La pension Morlet était, il y a dix ans, une des meilleures, sinon une des plus renommées de Paris. Comme dans tous les pensionnats, nous y jouions aux petits hommes avec les défauts de l'adolescence en plus. Cet âge que les poètes se plaisent à chanter se généralisait gauche, bavard, vantard, curieux, insolent à force de timidité. On ne s'y faisait, comme de juste, qu'une idée fort imparfaite de la société, mais on attachait déjà une importance énorme aux distinctions et à l'apparence. L'état de fortune de nos familles, leurs relations, nos projets d'avenir, nos oncles et nos cousines, exagérés, idéalisés par notre naïf amour-propre, faisaient les frais de toutes nos conversations ; les grands, parmi lesquels j'étais, passaient leur vie à la grille devant laquelle les visiteurs se présentaient avant d'aller au parloir. Je me souviens encore des flammes dont nous brûlions les uns pour la jolie Mlle K... que nous avions surnommée la Page, les autres pour la vicomtesse de B..., une femme de trente-cinq ans, telles que les peignait Balzac, que nous n'avions pas encore lu cependant.

Mais de tous les visiteurs du parloir, nul ne nous intriguait autant que certaine vieille personne qui, deux fois par semaine, c'est-à-dire aussi souvent que le permettait le règlement, venait voir notre camarade Horace Roquevert.

On peut pas dire qu'elle fût ridicule ; deux grands yeux sympathiques et émus avaient survécu à tout ce qui jadis était féminin sur ce visage ravagé ; mais notre verve moqueuse n'y prenait point garde et nous ne nous lassions jamais d'observer, avec un joyeux étonnement, une bouche que venait effaroucher un nez mince et recourbé. Cette dame marchait avec la précaution des vieilles gens, autre sujet de raillerie ; enfin, sa toilette nous offrait un thème impuisable de plaisanteries. Tout y était certainement de vingt ans, depuis la robe étroite et taillée en fourreau, jusqu'à un chapeau qui rappelait la coiffure des élégantes de 1835. Ces vêtements étaient d'une propreté qui faisait de la peine. On sentait que, pour les avoir conservés à ce point, il avait fallu des prodiges de soins et de patience ; la brosse plutôt que le temps avait grillé toutes les muraillles des étoffes, et même, sous son épais manteau d'hiver, la visiteuse d'Horace Roquevert semblait vêtue de toiles d'araignée comme un spectre de légende.

Cet Horace était un des anciens de la pension Morlet où il faisait sa rhétorique et où il était entré tout jeune encore à la suite de concours pour les bourses dans les lycées. Il ne payait donc point sa pension ; il ne parlait jamais de sa famille, et n'était rien moins qu'élegant. La moitié nous eût suffi pour comprendre qu'Horace n'appartenait point aux classes privilégiées, mais il était bon camarade, joli garçon, assez intelligent, et nous ne songions point encore à lui demander compte de son état social, tout en riant à cœur joie de la bonne dame qui venait le voir.

Interrogé plusieurs fois à son sujet, Horace avait répondu très-froidement que ce n'était point sa mère ; d'ailleurs, il nous semblait qu'il se serait facilement passé de ses visites. Il avait conscience de l'infériorité de sa position, mais essayait de se dédommager par l'orgueil. Nous lui avions même donné le surnom significatif de la Poire.

Un jour que, selon notre habitude, nous dévisageions les arrivants, embusqués derrière la grille de notre prison, la vieille femme arriva. Horace était en retenue pour je ne sais quel méfait ; l'un de nous le lui dit d'un air assez goguenard, en appuyant avec affection sur le mot Madame qu'il répéta plusieurs fois. Nous avions appris, je ne sais comment, que cette personne s'appelait Mlle Marie Letellier. Mais à la suite d'une lecture faite en commun de la *Confession générale* de Frédéric Soulié, nous avions décidé qu'Horace Roquevert devait être un enfant de l'amour et que Mlle Letellier était sa mère.

Mlle Letellier ayant eu des amoureux, des aventures, cela nous paraissait la chose la plus extraordinaire du monde. Aussi, chaque fois que notre camarade lançait son "Madame," faisons-nous de efforts visibles pour ne pas éclater de rire. Cette étroite impertinence ne pouvait échapper à la pauvre vieille ; tout en remerciant avec politesse et en nous priant d'annoncer sa visite à son neveu, elle nous jeta un long et singulier regard.

Cet œil, d'où l'on croyait toujours voir jaillir une larme, me frappa beaucoup ; c'est ainsi, me disais-je, avec l'exagération poétique de mon âge ; c'est ainsi que les martyrs doivent regarder leurs bourreaux.

A force de penser à Mlle Letellier, je me pris tout à coup d'une belle sympathie pour elle ; de plus, mes succès en narrations et en discours français m'avaient mis la littérature en tête, je prêtai les romans les plus extravagants au passé de la vieille fille.

J'eus une ou deux fois occasion de lui témoigner ces sentiments par quelques petites politesses que me valut des remerciements, prononcés toujours d'une voix chevrotante. Un jour vint où cette sympathie se changea en une sorte de passion.

Nous sortions une fois par mois, et nous étions obligés de nous faire reconduire jusqu'à la pension. On inscrivait sur un registre l'heure de la rentrée et la qualité de la personne qui nous accompagnait. Un jour Horace, qui rentrerait ordinairement de bonne heure, arriva en même temps que moi ; la vieille dame le suivait et resta en arrière ; il alla délibérément au domestique chargé de l'inscription.

—Avez qui rentrez-vous ? demanda celui-ci.

Il jeta un rapide regard autour de lui et vit que je disais adieu à ma bonne.

—Avec une domestique, répondit-il.

J'eus froid dans le dos. Il n'était pas possible que cette femme, qui l'embrassait avec tant de passion, qui, deux fois par semaine, venait de l'autre bout de Paris pour le voir, qui le couvait des yeux, qui semblait s'extasier devant sa force et son agilité, il n'était pas possible que cette femme ne fût qu'une domestique.

Aussi Horace me fit-il l'effet d'un monstre tout simplement. En même temps, mon intérêt pour Mlle Letellier se trouvait surexcité jusqu'à la manie, d'autant mieux que j'avais à craindre de ne pas pouvoir le satisfaire de sitôt. Un hasard inspercé, comme tous les hasards, vint à mon aide.

En jouant aux barres, Horace tomba et se blessa assez grièvement pour qu'on crût devoir aller avertir. Mlle Letellier, étant venue le matin, ne devait revenir qu'au bout de trois jours. J'obtins l'autorisation d'accompagner le professeur qui s'était chargé de cette mission. J'eus la fièvre tant que dura le trajet, bien qu'il fût long et qu'il plût à verse. Mlle Letellier habitait au fond des Batignolles un tout petit logement garni de quelques meubles, dont l'extrême propreté révélait comme ses vêtements sa misère soignée.

Au premier mot du professeur, elle tomba à demi-évanouie sur une chaise ; puis se relevant avec vivacité :

—Il n'y a pas de danger, n'est-ce pas ? mon pauvre Horace ! Dites-moi qu'il n'y a pas de danger ?

Nous la rassurâmes du mieux que nous pûmes ; elle s'habilla en toute hâte pour retourner à la pension avec nous ; nous étions fatigués, et nous la supplîmes de vouloir bien monter en citadine avec nous. Le professeur s'installa sur le siège à côté du cocher pour fumer un cigare, et me voilà seul avec Mlle Letellier, en proie à une vive émotion.

—Vous êtes un ami d'Horace ? me dit-elle. Vous l'aimez tous, n'est-il pas vrai ? mon pauvre neveu est si gentil.

Je ne pus exprimer un soupire de soulagement. Je ne m'étais pas trompé : mon roman avait une base. Mme Letellier était la tante d'Horace.

—Vous n'avez pas le même nom ! hasardai-je.

—Non ! Horace est le fils de ma pauvre sœur.

Le roman se dessinait.

—Il n'a plus de parents, je crois ? —dis-je encore, toujours sur le même ton indifférent. J'étais devenu diplomate en une demi-heure.

—Pauvre Horace ! dit la vieille femme répondant moins à ma question qu'aux dououreux échos qu'elle réveillait dans sa pensée. Ah ! monsieur, Dieu vous préserve de perdre ceux que vous aimez, de rester seul, sans appui comme cet enfant.

—Mais il me semble pas qu'il soit à plaindre, aimé comme il l'est.

—Ah ! monsieur ! qu'est-ce que l'amour d'une pauvre vieille tante comme moi.... pour lui ?

Une larme coula lentement sur la joue flétrie de Mlle Letellier.

Si j'avais eu Horace sous la main, je lui aurais fait volontiers un mauvais parti. Evidemment il rougissait de sa tante. Elle le savait et ne l'en aimait pas moins. Nous le trouvâmes au lit.

—Ah ! bonsoir, fit-il d'une voix dolente, ma....

En m'apercevant, il n'acheva pas sa phrase. Je m'en allai pour ne pas éclater. Avec la superbe inconscience et les sentiments de toute pièce qui distinguent un brillant rhétoricien, je ne réfléchis pas un instant que nous étions tous aussi coupables qu'Horace. Il eût fallu être un parfait philosophe ou bien être doué d'une nature exquise pour s'avouer le neveu de la dame qu'il depuis un temps immémorial égayait nos récréations deux fois par semaine.

Je la revis encore, toujours avec la même

intérêt ; nous échangeâmes quelques paroles, mais mon roman en restait toujours à la première page. Et puis, je fus distrait par la passion violente que m'inspira la sœur d'un de mes condisciples, passion dont elle ne put jamais s'apercevoir, il faut l'avouer, bien que j'aie écrit trois acrostiches différents sur son nom. Mlle Letellier rentrerait dans la comparse.

A la fin de l'année scolaire, je quittai l'Institution Morlet, et j'appris qu'Horace n'y était pas entré non plus.

La vie commença pour moi ; et j'aurais oublié cet épisode de jeunesse, si j'avais rencontré de temps en temps Horace Roquevert. A chaque rencontre, il me paraissait avoir monté d'un échelon dans la hiérarchie sociale ; il était, à ce qu'il m'avait dit, intéressé dans une grande maison de commerce.

Je lui serrais volontiers la main, bien que ces airs quelconques ne fussent pas absolument de mon goût ; en le voyant s'éloigner l'air heureux, délibéré, marchant avec assurance dans des habits taillés par le bon faiseur, je ne pouvais m'empêcher de songer à la vieille fille que j'avais vue tant de fois regarder son Horace, lentement, religieusement, comme si elle savourait le fruit magnifique de sa jeunesse ; je pénétrais de nouveau dans le petit logement des Batignolles, et je me demandais si la pauvre Marie Letellier portait encore cette robe d'adieu brune que nous lui connaissions si bien.

Un matin, je flânais sur le boulevard, lorsque je me sentis prendre par le bras ; c'était Horace !

—Cela n'arrive qu'à moi, commença-t-il.

—Quoi donc ? répondis-je, sans beaucoup m'étonner, car cette exclamation lui était assez habituelle.

—Je viens de signer mon contrat.

—Tu te maries ?

—Je me marie ! Trois cent mille francs de dot. Trois cent mille francs, répéta-t-il avec une lenteur emphatique.

—Peste !

—Qui une chance ! positivement, j'ai beaucoup de chance, moi ! Maintenant que je suis arrivé, je puis le dire. Je n'avais pas de position, pas de fortune, pas de parents, sinon une tante invraisemblable. Eh bien ! à la mort du beau-père, je serai millionnaire ! Il n'y a que le commerce, mon cher. Adieu ! On te verra à la noce, n'est-ce pas ?

—Elle vit toujours, la tante.

—Oui ! merci. Adieu.

Il me quitta.

Et penser que tout cela, fortune, bonheur, était l'œuvre de la tante invraisemblable qui avait aimé, soigné, élevé le collègue orgueilleux et taciturne !

—Elle doit être fière ! me dis-je. Sans compter qu'un peu d'aïeance ne gâte rien. Les sceptiques ont beau dire, la vertu trouve toujours sa récompense.

Le mariage religieux d'Horace Roquevert fut célébré dans une somptueuse église, les orgues jouaient, le curé en personne donna la bénédiction nuptiale ; la mariée était fort laide, quoique distinguée..... par sa maigreur ; mais Horace était assez joli garçon pour deux. Une entente de parties contractées ; une seule chose m'attrista et couvrit pour moi d'un voile cette fête pleine de pompe, de musique et d'encens..... La tante Marie n'était pas là !

Décidément, mon ami Horace n'avait pas de cœur, et je me promis de le laisser poursuivre en paix sa triste fortune. Quant à elle... je lui fis bel et bien, Dieu me pardonne ! le voyage de Batignolles pour avoir de ses nouvelles. La petite maison qu'elle habitait avait fait place à une sorte de caravansérail ; l'humble nom de cette vieille, au grand cœur, n'existait même plus dans la mémoire des voisins.

Je m'y étais résigné et j'avais fixé cette ombre douloureuse dans le meilleur coin de mon souvenir, lorsqu'un jour, au Luxembourg, j'aperçus une robe d'adieu, la dernière peut-être qui fut à Paris. Je pressai le pas ; c'était Mlle Letellier qui se promenait. Son bel œil bleu n'avait pas changé, mais un sillon plus profond qu'antérieurement se creusait sur son front. Je m'approchai ; elle me reconnut avec une cordialité triste ; nous échangeâmes quelques paroles ; il y avait entre nous un nom que nous n'osions pas prononcer.

Enfin le cœur lui manqua.

—Tenez, s'écria-t-elle en s'appuyant sur le bras que je lui offrais respectueusement, je suis bien malheureuse. Lui, Horace ! ma vie ! mon espoir, tout ce qui me restait du passé ! Il m'abandonne ! il ne veut plus me voir ! je lui fais honte. C'est bien, mal n'est-ce pas ?

—Vous avez eu une triste vie ? lui dis-je après un moment de silence.

—Non ! fit-elle en hésitant.

—Oh ! nous autres gens du métier, nous savons flatter les romans, et voilà dix ans que j'ai envie de connaître le vôtre.

—Il est bien simple, allez ! J'ai passé ma vie à ne sacrifier. Je ne m'en plaindrais plus ! mais le dénoûment est trop dur, murmura la pauvre vieille.

Je la persuadai qu'un chagrin raconté est à moitié consolé, que les grandes douleurs sont parlées, ainsi qu'il l'apport de l'illud, où le vieux Priam raconte environ trois cents vers de douze pieds au plus fort de ses chagrins. Je la fis sourire. Les malheureux ont le sourire facile. Et assis dans la pépinière du Luxembourg, je fis enfin parler la tante Marie.

Marie Letellier était la fille aînée d'un modeste fonctionnaire résidant dans une des plus minces sous-préfectures de France. Intuit de la nommer, car les sous-préfectures ont parfois le caractère ombrageux ; rappelons seulement un mot digne de passer à la postérité, à M..., par la diligence, qui faisait un service presque platonique sur la route départementale, car on ne revient guère de M..., et l'on y va encore moins. Aussi le conducteur, voyant, à l'adresse inscrite sur les bagages, à qui il avait affaire, ne put s'empêcher de jeter un regard de pitié sur lui.

—Pauvre jeune homme, lui dit-il, qu'est-ce que vous avez donc fait au gouvernement pour qu'il vous envoie-là ?

Revenons à la tante Marie. C'était alors une aimable jeune fille ; ses yeux, maintenant tristes et alanguis, rayonnaient de tout l'éclat souverain de la jeunesse ; sa bouche contournée, et dont nous rions jadis, avait été le cadre fin et souriant de dents blanches (j'aurais bien dit : trente-deux dents, selon l'usage, mais généralement les femmes n'en ont que vingt-huit.) Bref, sans être jolie, elle était fraîche et rose ; elle avait la beauté du diable et de la demoiselle de bonne maison ; elle avait la beauté-là. La vie s'ouvrait lumineuse devant elle ; quoique mince, sa dot en province pouvait passer pour

urait deviner que, n'ayant pas d'argent, il voulait lui donner son billet. —Je ne prends aucun billet d'un étranger, dit-il. —Je désire expliquer à monsieur que..... —De l'argent ou point, riposte le vieux rentier. Enfin, étant parvenu à lui remettre sa carte, M. S. comprit qu'il ne s'agissait plus d'acheteur de poisson, et invita le nouveau visiteur à se rendre à la maison. Avant d'arriver, l'étranger fit remarquer à M. S. qu'il avait été présenté à mademoiselle Hattie sa fille. —C'est une belle bête, dit le vieux marchand indiquant une vache qui passait près de là. —Je fais mention de mademoiselle Hattie. —J'ai l'intention de la mettre à l'étable et de la nourrir à la gaudirole avant de la vendre au boucher. Notre homme, découragé, pensa de nouveau à son crayon, et parvint à lui faire comprendre qu'il venait demander la main de sa fille. Tout alla fort bien et le mariage eut lieu quelques jours plus tard. Ils n'avaient pas volé leur lune de miel!

AVIS AUX ABONNES.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec : 1o. Après le premier novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance. 2o. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS

Monsieur H. Mahler, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, est notre seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel,

JEUDI, 16 NOVEMBRE 1876.

La décentralisation judiciaire menacée.

En 1857, après de longs efforts et à la suite d'une lutte qui a causé beaucoup d'agitation par le pays, les districts ruraux ont obtenu de ne pas voir leur importance mise de côté et d'avoir des tribunaux dans leur sein. Cette réforme a été alors bienvenue et acclamée par la majorité de la population, qui y voyait la mise à exécution d'une chose rendue nécessaire par les besoins généraux de la province. Aujourd'hui, nous voyons avec regret, et, disons-le aussi, avec déplaisir, qu'il se fait un mouvement tendant à détruire la convention de 1857 et à placer les districts ruraux dans la triste position qu'ils avaient avant cette date, position qui serait encore aujourd'hui plus intenable en raison directe du grand développement de toute sorte qui s'est opéré depuis ce temps chez nous. Le six courant, à une assemblée de la section du Barreau du district de Montréal, assemblée convoquée pour discuter certains changements de procédure, il a été question d'un changement plus hardi. On ne demanderait rien moins que l'établissement de quatre tribunaux seuls pour toute la province, un à Montréal, un à Québec, un autre à Trois-Rivières, et le dernier à Sherbrooke, les autres districts devront se contenter des Magistrats Stipendiaires actuels ou leurs équivalents!!!

Déjà l'on a protesté officiellement contre la démarche de la section du Barreau de Montréal. Nous avons eu communication d'une résolution adoptée par l'association du Barreau de Bedford, contenant une protestation solennelle contre tout mouvement tendant à ôter aux districts ruraux les avantages obtenus en 1857, et déclarant que l'association "résisterait, par tous les moyens convenables, à l'adoption de toute mesure rétrograde au sujet d'une chose à laquelle sont attachés les intérêts, non-seulement de la profession, mais des habitants en général de la province qui résident en dehors des cités de Montréal et de Québec."

En examinant attentivement la proposition des membres du barreau montréalais et en faisant la part des circonstances, on est naturellement porté à la trouver monstrueuse et à s'étonner qu'une seule section ait pris sur elle de faire une semblable tentative. Car vouloir centraliser l'administration de la justice par quatre chefs de bureau, c'est vouloir physiquement imposer à la loi à des obligations exorbitantes, à des sacrifices pécuniaires et autres dont on n'a pas d'idée actuellement; c'est vouloir nuire aux intérêts de la population des districts ruraux et les sacrifier à ceux d'une minorité exigeante; c'est vouloir le trouble, le désordre, l'encombre dans l'administration judiciaire, la lenteur, l'indécision, l'embarras, dans le fonctionnement des tribunaux. Et comment se tireraient de l'ordre de choses proposés, les districts éloignés, tels que la Gaspésie, Bonaventure, Rimouski, Charlevoix, Saguenay, ces deux dernières parties du pays séparées en hiver par vingt ou cinquante lieues de montagnes? Ici même, au point de vue local, cette centralisation ne viendrait-elle pas en conflit avec nos intérêts dans la plupart des cas? Ce que le développement de la population, du commerce et des affaires avait rendu tellement nécessaire, il y a vingt ans, que la voix du peuple le demandait hautement, est-il donc devenu inutile aujourd'hui, pour que l'on veuille revenir à un état de choses analogue à celui qui a été brisé en 1857?

Les affaires sont telles dans les districts ruraux que la résidence d'un juge au chef-lieu de chaque district est devenu indispensable. On exige même des termes mensuels pour l'expédition des affaires. Non, nous ne croyons pas que le Barreau de Montréal, qui s'est acquis une position supérieure par ses talents et ses études, veuille aujourd'hui profiter de sa puissance et de son autorité pour insister à demander une chose qui choque les notions de justice impartiale auxquelles nous sommes habitués. Les districts ruraux, dans tous les cas ne se départiront pas de leurs droits acquis, sans combat. Nous protestons dès aujourd'hui hautement contre tout mouvement qui tendrait à amener une recentralisation judiciaire quelconque, et nous engageons fortement les associations professionnelles des districts intéressés à affirmer positivement et clairement, comme l'a déjà fait celle de Bedford, leur opposition à la démarche que nous venons d'exposer.

tion, l'embarras, dans le fonctionnement des tribunaux. Et comment se tireraient de l'ordre de choses proposés, les districts éloignés, tels que la Gaspésie, Bonaventure, Rimouski, Charlevoix, Saguenay, ces deux dernières parties du pays séparées en hiver par vingt ou cinquante lieues de montagnes? Ici même, au point de vue local, cette centralisation ne viendrait-elle pas en conflit avec nos intérêts dans la plupart des cas? Ce que le développement de la population, du commerce et des affaires avait rendu tellement nécessaire, il y a vingt ans, que la voix du peuple le demandait hautement, est-il donc devenu inutile aujourd'hui, pour que l'on veuille revenir à un état de choses analogue à celui qui a été brisé en 1857?

Les affaires sont telles dans les districts ruraux que la résidence d'un juge au chef-lieu de chaque district est devenu indispensable. On exige même des termes mensuels pour l'expédition des affaires. Non, nous ne croyons pas que le Barreau de Montréal, qui s'est acquis une position supérieure par ses talents et ses études, veuille aujourd'hui profiter de sa puissance et de son autorité pour insister à demander une chose qui choque les notions de justice impartiale auxquelles nous sommes habitués. Les districts ruraux, dans tous les cas ne se départiront pas de leurs droits acquis, sans combat. Nous protestons dès aujourd'hui hautement contre tout mouvement qui tendrait à amener une recentralisation judiciaire quelconque, et nous engageons fortement les associations professionnelles des districts intéressés à affirmer positivement et clairement, comme l'a déjà fait celle de Bedford, leur opposition à la démarche que nous venons d'exposer.

Nous protestons dès aujourd'hui hautement contre tout mouvement qui tendrait à amener une recentralisation judiciaire quelconque, et nous engageons fortement les associations professionnelles des districts intéressés à affirmer positivement et clairement, comme l'a déjà fait celle de Bedford, leur opposition à la démarche que nous venons d'exposer.

POLITIQUE, AFFAIRES, ETC.

—Une députation des marchands de bois de Trois-Rivières, composée de M.M. Dawson, Bureau, Dean, Baptist, Stavely, agent de G. B. Hall, A. Baptist, J. Rivard et W. Steward, a eu une entrevue avec l'hon. M. McKenzie, qui a reçu les délégués de la façon la plus courtoise, et leur a dit que le gouvernement prendrait en sa plus sérieuse considération cette réclamation des commerçants des Trois-Rivières.

—M. John Dyke, agent d'immigration pour le Canada à Liverpool, écrit dans les journaux de cette ville sur l'exportation des chevaux canadiens en Angleterre. Il dit qu'on peut maintenant considérer le commerce d'animaux comme établi dans ce pays-ci (l'Angleterre). Les chargements de chevaux ont eu le succès le plus complet, et, si l'exportateur prend les soins voulus, il ne saurait courir aucun risque. Nos chevaux sont un sujet d'admiration pour ceux qui les achètent, et il est admis partout qu'ils sont supérieurs quant à la constitution et la vigueur aux chevaux importés aujourd'hui de l'Allemagne et d'ailleurs. Je suis donc convaincu qu'on peut développer un commerce étendu et rémunérateur, si l'on apporte un peu de jugement dans le choix, et ceux qui se livreront à ce commerce se trouveront amplement dédommagés en élevant leurs chevaux pour le marché anglais seulement. Les chevaux destinés aux marchés anglais devraient être domptés pour attelage simple et endurcis aux fatigues. Les acheteurs préfèrent les chevaux d'un peu d'expérience et par conséquent pas trop jeunes. On devrait apporter la plus grande attention en les faisant. Enfin le marché ici, pour les chevaux de choix, est des plus avantageux, et ceux qui en ont à exporter peuvent être certains de réaliser des prix plus élevés qu'on ait jamais entendu parler en Canada. Plus on apporte de soin dans le choix, plus grand est le profit d'exportation.

—Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de nommer Jules Tascheau, écuyer, médecin de la paroisse de St. Joseph, comté de Beauce, coroner du district de Beauce, en remplacement de Jean T. P. Proulx, écuyer, démissionnaire. —Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'associer à la commission de la paix les personnes dont les noms suivent, savoir: Pour le district de Beauce.—Louis Beaudoin et Eugène Lessard, écuyers, du township de Broughton, comté de Beauce. Pour le district de Montmorency.—Zotique Pouliot, écuyer, de la paroisse de l'Islet, comté de l'Islet. Pour le district de Beauharnois.—John H. Brown, écuyer, du township d'Elgin, comté d'Huntingdon.

Pour le district de Kamouraska.—Jules Dionne et Jean Roch LeBel, du village de Kamouraska, Alphonse Dubé, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, et François Deschênes, Thomas Langlais et Clovis Dionne, de la paroisse de Saint-Philippe de Néri, dans le comté de Kamouraska. Pour le district de Québec.—Lazare Boulanger, Lazare Hamel et Michel Carrier, écuyers, de la paroisse de Sainte-Agathe, comté de Lotbinière. District de Saint-François.—Eneas Mc Master, écuyer, de Scottstown, comté de Compton.

PARLEMENT LOCAL. DISCOURS DU TRÔNE. Samedi, 11 nov. 1876. Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative, Nous souhaitant la bienvenue, à l'ouverture de cette seconde session du troisième parlement de la province de Québec, je suis heureux de pouvoir compter sur votre expérience et sur vos lumières dans l'examen des mesures qui vous seront proposées. Je regrette que la santé de Son Excellence le lieutenant-gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, mais j'es-

père qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge. Vous apprendrez avec plaisir que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement, et que le crédit de la province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais. Un projet de loi pour mieux organiser le service public et le rendre plus efficace vous sera proposé. La crise financière qui se fait sentir partout a été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemins de fer qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux, mais se trouvent arrêtées par les difficultés du marché monétaire. C'est l'intention de mon gouvernement de leur venir en aide par une mesure qui rencontrera, je l'espère, votre approbation. Messieurs de l'Assemblée Législative, Les comptes publics seront soumis à votre examen, et les subsides nécessaires vous seront demandés pour les diverses branches du service public. Honorables Messieurs et Messieurs, Les rapports qui seront mis devant vous sur la colonisation et le repatriement démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle province de Québec. Je suis convaincu que vous mettez, à l'accomplissement de vos importants devoirs, le zèle, la sagesse et le dévouement à Notre Très-Gracieuse Souveraine, la Reine, qui vous ont toujours distingués. Je prie la divine Providence de bénir vos travaux et de couronner de succès vos entreprises.

On voit par ce qui suit que le député d'Yamaska a l'intention de faire une session laborieuse: M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte concernant la détermination de faire les compagnies incorporées." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour rendre obligatoire l'enregistrement des douaires coutumiers créés avant le 1er Août 1866." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les cadastres." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour amender le chap. 90, des Statuts Révisés du Bas-Canada, concernant les jugements rendus à l'étranger." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour assurer la publicité des saisies de biens-fonds." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour supprimer aux articles 648, 649 et 650 du code de procédure civile, concernant les avis des ventes faites par le shérif, en pourvoyant à ce qu'avis de ces ventes soit donné aux créanciers hypothécaires." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant l'instruction publique, quant à ce qui regarde la perception des cotisations scolaires et l'exécution des jugements." M. Wurtele.—Lundi prochain.—Bill intitulé: "Acte pour refondre et amender la loi pour assurer aux épouses et aux enfants le montant des assurances sur la vie de leur mari et de leurs parents."

Lundi, 13 nov. 1876. La séance est ouverte à 3.15. La résignation de M. Bellingham, député d'Argenteuil, qui a été contremandée par M. B. lui-même, occupe quelque peu la Chambre; on déclare que cette résignation était irrégulière, et ne pouvait être acceptée. M. Dupont, député de Bagot, se lève alors et propose la résolution suivante, secondé par M. Kennedy: Qu'il soit présenté à Son Excellence, l'administrateur du gouvernement de la Province, une humble adresse pour le remercier de son gracieux discours et de ses souhaits de bienvenue à l'ouverture de la seconde session du troisième parlement de la Province de Québec; et de plus pour assurer Son Excellence:

1o. Que Son Excellence peut compter sur notre concours le plus zélé dans l'examen des mesures qui nous seront proposées. 2o. Que, avec Son Excellence, nous regrettons que la santé de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, et nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge. 3o. Que nous apprenons avec satisfaction que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement et que le crédit de la province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais. 4o. Que nous étudions soigneusement le projet de loi qui nous sera proposé pour mieux organiser le service du public et le rendre plus efficace. 5o. Que nous voyons avec peine que la crise financière qui se fait sentir partout a été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemins de fer, qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux, mais se trouvent arrêtées par les difficultés du marché monétaire; mais que nous sommes heureux d'apprendre que c'est l'intention du gouvernement de leur venir en aide par une mesure qui, nous l'espérons, rencontrera notre approbation. 6o. Que nous apporterons toute notre attention aux comptes publics qui seront soumis à notre examen et aux subsides nécessaires qui nous seront demandés pour les diverses branches du service public. 7o. Que nous apprenons avec plaisir que les rapports qui seront mis devant nous sur la colonisation et le repatriement démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle province de Québec. 8o. Que nous prions Son Excellence de croire que nous nous efforçons d'accomplir nos importants devoirs avec zèle et sagesse, et avec le dévouement que nous devons à notre très-gracieuse souveraine la Reine. 9o. Que, avec Son Excellence, nous supplions la divine Providence de bénir nos travaux et de couronner nos entreprises de succès.

Suit un long discours de M. Dupont, qui a fait l'éloge du ministère. Après M. Kennedy, vient M. Joly, qui a passé en revue les différents paragraphes du discours du trône. A propos du crédit bas-canadien en

Europe, il a fait la sage remarque suivante: Je ne veux pas discuter le troisième paragraphe qui a trait à l'emprunt. Je l'admets jusqu'à preuve du contraire et j'espère, comme le dit la résolution, que le crédit de la province de Québec occupera un rang honorable sur le marché anglais. Toutefois, je ferai observer que le crédit est souvent dangereux, et, si l'on veut qu'il se prolonge, il faut éviter de le compromettre. J'espère donc que tous les membres de cette chambre, sans distinction d'opinion, s'arrêteront à l'égard du gouvernement s'il va trop loin. Il suggère ensuite un mode pour la formation d'un fond de pension pour les employés civils, qui est tout dans l'intérêt de ceux-ci. Il critique aussi quelque peu la politique de chemins de fer du gouvernement. M. Angers lui répond. Entre autres choses, il dit que la loi que veut présenter le gouvernement au sujet des employés civils est absolument la même que celle qui demande le chef de l'opposition. En entendant, dit M. Angers, les remarques de l'hon. chef de l'opposition, je cherchais s'il n'y avait pas de notre côté un siège vacant pour lui offrir d'y prendre place. M. Joly.—J'aimerais avoir avec moi quelques-uns de mes amis. L'hon. M. Angers.—La phalange que conduit mon honorable ami serait trop nombreuse pour pouvoir prendre place de ce côté de la Chambre. L'adresse a été considérée en comité spécial et adoptée.

COMMUNICATIONS. ENCORE LE CHAMPAGNE D'YAMASKA. M. le Rédacteur, Quelques lignes, si vous plaît, comme Post Scriptum au paragraphe où la communication que vous avez publié dans votre No. 35, touchant le diner offert aux juges de l'exposition du comté d'Yamaska, etc., etc. Dans cette communication, j'ai déclaré que ce devait être par erreur ou légèreté que l'on avait fait couler le vin de Champagne à flots, vu qu'ils ne l'avaient point été versé une seule goutte. Le fesseur du rapport consent à l'erreur en jetant, sur les épaules du prote, la faute; c'est bien, je l'admets; donc j'aurais raison de faire rectifier. Il s'était écoulé près d'un mois depuis la publication du rapport et l'on ne rectifiait point. La critique allait son train, même l'on soupçonnait la direction d'agriculture du comté d'Yamaska de s'être gorgée de vin de Champagne aux dépens de l'argent fourni par le gouvernement pour encourager l'agriculture etc., etc. Ce fut alors que j'ai eu de mon devoir d'écrire ce que j'ai écrit c.-à-d., que pas une goutte de vin de Champagne n'avait été versée au diner, etc., etc. Et au risque d'une nouvelle bordée de personnalités, je maintiens ma position, que je crois juste vis-à-vis de mes amis, sans vouloir en froisser un seul. Quant au correspondant quatre-étoiles, je n'ai point le temps ni la volonté de répondre à ses attaques, non plus qu'à souffler le feu entre nous. Qu'il soit content et satisfait; qu'il se console sur l'idée que je n'ai point appris la grammaire, si cela peut être une consolation pour lui, surtout vis-à-vis d'un ami politique et personnel!! Alors, qu'il soit admiré, c'est du libéralisme épuré (celui-là).

Je me souleris, M. le Rédacteur, Votre serviteur, UN AMI PRÉSENT AU BANQUET. Comté d'Yamaska, 14 nov. 1876. ETATS-UNIS. (Dimanche.) Les fénies.—Des avis de St. Albans disent que les faits ne supportent pas les rumeurs qui ont couru au sujet d'une nouvelle invasion fénienne. On n'y remarque aucun signe d'un pareil mouvement. Les élections.—Rien de définitif encore. Mais la généralité des journaux donne la majorité à Tilden. (Lundi.) Suicide.—Francis Grapo, trouvé coupable de meurtre au deuxième degré, s'est pendu la nuit dernière dans sa cellule dans la prison de Watertown, N. Y., avec un serviette et un mouchoir qu'il avait noués ensemble et qu'il avait accrochés à une des poutres du plafond. Le prisonnier avait une fortune de \$200,000 et on avait remis sa sentence à samedi afin de lui permettre de faire son testament. Des médecins se proposent de faire l'autopsie de son cerveau.

D'OUTRE-MER. (Dimanche.) Russie.—Voici l'analyse du discours prononcé hier à Moscou par le Czar. Ce discours a fait grande sensation à Berlin. "La situation politique est mieux définie que jamais. La Turquie a cédé à mes demandes d'armistice. Dans la lutte, les Monténégrins se sont montrés des héros. Je ne peux pas en dire autant des Serbes qui, malgré l'aide de nos volontaires, se sont fait massacrer. Mais notre objet et mon désir doivent être d'arrêter l'effusion du sang chrétien. Dans quelques jours, des négociations seront ouvertes à ce sujet, et, si je ne puis pas obtenir ce que je demande, j'agirai alors indépendamment dans le même but. Que Dieu nous protège!" Allemagne.—Une dépêche de Berlin au Times dit que les journaux russes prennent tous un ton très-belleux, après les discours du Czar. La Russie, disent-ils, veut des réformes en Turquie, et elle ne peut les obtenir que par la guerre. Indes.—On rapporte que 20,000 personnes ont péri dans le cyclone de 31 octobre et quelques estimés portent la perte de vie à 40,000. Dans la ville de Barrishal, capitale de Backergunje, 30,000 maisons ont été nivelées jusqu'à terre. Des lettres de survivants rapportent qu'une vague énorme, haute de 9

pièds, a submergé la grande île de Dakben. Tout l'est du Bengale parait avoir souffert du cyclone et Calcutta a échappé à peine. La famine règne dans les parties avoisinant Bombay. (Lundi.) Angleterre.—Pendant la nuit de samedi à dimanche, il y a eu une tempête effroyable sur les côtes d'Angleterre. Un ouragan a passé sur Lisbonne. Une barque grecque a fait naufrage dans la Manche et huit hommes de l'équipage ont péri.

NOTES LOCALES. SOMMAIRE de la 1ère page: Le convoi du poète; La tante Marie; Un soud comme on en voit peu. COUR A ST. OURS.—Un terme de la cour du magistrat se tiendra à St. Ours le 22 du courant pour l'audition des causes civiles. LE PROJET de former une nouvelle compagnie de milice à Sorel prend bien et va probablement passer bientôt à l'état de fait accompli. M. LEONARD FOSBROOKE, un de nos jeunes concitoyens, est arrivé mardi matin d'Angleterre, où il a passé trois mois et demi. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue. M. JEAN VIGNEAU, de cette ville, est à rebâtir le moulin ci-devant appartenant à Labelle, Vigneau & Co., qui a brulé durant le mois de juillet dernier. M. Vigneau sera le seul propriétaire de ce moulin, qui sera en marche au commencement de janvier prochain. M. S. W. CUMMINGS, de St. Albans, l'agent général des passagers pour la Cie. du Vermont Central, et M. F. Picard, agent de la même Cie. à Montréal, tous deux si bien connus pour leur courtoisie et leur politesse pour le public voyageur, étaient mardi soir à l'Hôtel Piché. L'ORGUE de l'église paroissiale ne subira que des réparations temporaires qui couvriront une centaine de piastres, contrairement à ce que nous avions annoncé. Nous regrettons qu'on en soit venu à cette décision, sans vouloir discuter les raisons qui l'ont motivée. COUR DE POLICE.—La police a fait, pour la première fois, son apparition devant le magistrat mardi matin, la Cour a pris connaissance de leur commission et a ensuite procédé au procès des trois premiers prisonniers arrêtés par les nouveaux policiers, les accusés ont eu l'amende ou la prison pour partage. VENTES par le Shérif pour ce district: L. Vadenais vs Jacob Schartz: trois lots de terre à St. Gabriel de Brandon, le premier à être vendu au bureau d'enregistrement au comté de Berthier, le 17 janvier prochain à 10 c. m., et les deux autres à St. Gabriel le même jour à 2 p. m. James Amiot vs Félix Provost: une terre à St. Gabriel de Brandon; vente à St. Gabriel, le 17 janvier prox. à 3 h. p. m. Oh! LE TÉLÉGRAPHE!—Les journaux de Montréal ont publié la dépêche suivante datée d'ici, dimanche: "Le magasin général de Jobin a été détruit par le feu ce matin. Pertes en stock et bâtisse, \$6,000 (!) avec une assurance de \$3,000 à la Stadacna." Quatre erreurs en quatre lignes! On peut se figurer après cela la somme d'incompréhensible que le télégraphe nous fait avaler journellement!

L'HON. M. Fraser de Berry, conseiller législatif, était à l'Hotel Piché mardi soir. Il était dans un tel état de faiblesse qu'on craignait qu'il ne survécût pas au voyage. On a beau dire; le temps des dévouements héroïques n'est pas passé. Le vieil Agrippa, qui se faisait porter en litière au Sénat quand Rome était en danger, a du se sentir quand dans la personne de l'hon. Conseiller Législatif, qui s'est fait porter à Québec pour faire acte de présence à l'ouverture de la session. La seule différence est qu'en le dernier cas, il n'y a aucun danger à l'horizon pour la barque publique, pour parler le langage d'Horace!

MARDI après-midi, la gent chasseressé de Sorel était en liesse; on avait organisé une espèce de concours de tir au vol, dont une soixante ou plus de pigeons, enfermés dans un panier et rendus à la liberté un à un, étaient les intéressantes victimes. Le concours a eu lieu en dehors de la ville, sur les terres de l'Ordonnance. Les concurrents étaient une quinzaine, mais il y a eu peu d'heureux. En revanche, il y avait beaucoup d'heureuses, car le beau sexe dominait parmi la foule des spectateurs et le spectacle a paru plein d'attraits pour lui.

ECONOMIE JUDICIAIRE.—Depuis le dernier terme du Banc de la Reine (Jurisdiction Criminelle), le Magistrat de ce District a pris connaissance de 29 causes sujettes à indiction, étant entièrement de ressort du grand et petit jury. Ces diverses causes, où les accusés d'après leur consentement, ont désiré subir leur procès devant le Magistrat sans l'intervention d'un jury, ont été pour près \$300 à \$400 au gouvernement. Si ces 29 accusés avaient été traduits tout simplement devant le Banc de la Reine avec leur examen préliminaire, les frais de la justice basés sur les causes déjà instruites devant ce tribunal se seraient montés au moins à \$3,000. C'est une grande économie que nous devons signaler dans l'intérêt de la Province et de ce district, où les affaires augmentent tous les jours d'une manière très-sensible.

QUE les personnes qui ont des propriétés non encore assurées s'empressent de prendre une police d'assurance à la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa. C'est la Cie qui charge le moins cher, parce qu'elle ne prend que de bons risques. Cette Cie n'assure pas les Magasins, Boutiques, Hôtels, ou toutes autres bâtisses, sujettes au feu, mais elle n'assure que les résidences privées.

Garde aux charlatans.—En nourrissant ses enfants, une mère ne saurait trop faire attention à ce qu'elle é-mne, car une méprise, pour ces petites estomacs délicats, cause souvent la mort. Le Infants Preservative de Wingate a été en usage en Europe depuis au-dessus de 80 ans, et ne renferme rien qui puisse faire mal à l'enfant le plus délicat; il se compose des plus pures drogues, d'après les prescriptions de feu Dr. Wingate, de Londres, en Angleterre, où les meilleurs médecins l'emploient dans les hôpitaux et dans leur pratique privée.

AUTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de BASILE EXURIE LACROIX, Failli. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau dans la paroisse de St. François du Lac, Mardi, le douzième jour de Décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos. V. GLADU, Notaire, Syndic. St. François du Lac, 14 Novembre 1876.

et encore il faut que ces bâtisses soient situées dans des places où il n'y a pas de danger pour le feu. Ouvriers, veuvez qui n'avez qu'une propriété, qui, si elle brûlait, se- riez ruinés, prenez une police à la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa et, si votre propriété brûle, vous aurez de quoi vous rebâtir. Que ceux qui sont déjà assurés à d'autres Cies., avant de renouveler leur police, voient les taux que charge la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa, et ils se convaincront que c'est la Cie d'Assurance la plus sûre et celle qui charge le meilleur marché. S'adresser à J. A. Chénovort, agent.

NOUVELLES DIVERSES. L'AQUEDUC TRIFLUVIEN.—Nous extrayons ce qui suit du J. des T.-R.: Jeudi dernier, notre nouvel aqueduc a été rompu à une dernière et finale épreuve en présence de Son Honneur le Maire, de M.M. les Chevaliers et conseillers et d'une grande foule de personnes. Des invitations spéciales avaient été envoyées à plusieurs personnes de l'étranger, et parmi celles présentes, nous avons remarqué M. Lesage, Surintendant de l'aqueduc de Montréal, M. Alfred Perry, agent de l'assurance Royale Canadienne, M. Craig de la Scottish Commercial, M. John Hutcheson de la Citizen, M. Patley de la Royale d'Angleterre et nos agents locaux, M.M. Charles Dumoulin, Ep. Dufresne, G. A. Frigon et M. Bernard. Notre brigade du feu y assistait revêtue de ses plus brillants uniformes et était commandée par M. Ovide Rocheleau, Inspecteur de ville. Le premier essai devait être fait au marché aux denrées à deux heures p. m. On avait à l'avance fait une espèce d'exposition de tous les appareils que nous possédons contre les incendies, consistant en quatre pompes, un matériel considérable d'instruments à l'usage des sapeurs, de voitures, etc., etc. Il y avait aussi plusieurs mille pieds de boyaux nouvellement achetés pour l'usage exclusif de l'aqueduc en cas d'incendie. Au premier signal donné, les boyaux furent adaptés à l'aqueduc et deux jets d'eau furent dirigés sur le marché qu'ils couvrirent complètement. En ce moment l'engin marchait justement à la moitié de la pression qu'il peut porter et cependant des vitres furent cassées et une fenêtre, par les jets d'eau à une hauteur de soixante-dix pieds. Une deuxième expérience eut lieu aussitôt après, avec quatre jets d'eau, et le résultat fut le même. Il était constaté à ce moment qu'un incendie partiel pouvait être maîtrisé en quelques moments. Mais il importait de s'assurer de l'utilité qu'on pourrait tirer de l'aqueduc dans un grand incendie, et le parc de l'Hotel de Ville, qui mesure une étendue de dix arpent en superficie, fut choisi pour un nouvel essai. Ce terrain a la forme d'un carré et se prête magnifiquement à une telle expérience. La foule, qui allait toujours croissant, s'était portée là et bordait les allées du parc. Quelques incurables y avaient même pénétré, s'imaginant qu'aux endroits les plus éloignés, ils pourraient défer impunément les pompiers. Mais mal leur en prit, car, lorsque le signal fut donné et que l'eau eût jailli dans toutes les directions, ils durent abandonner le terrain au grand amusement des spectateurs. Six jets d'eau étaient dirigés en même temps sur le parc et deux autres dans des rues adjacentes, et, malgré cela, ils avaient assez de force pour couvrir la cathédrale, qui a une hauteur de 90 pieds. A ce moment les engins marchaient à toute vapeur et l'on a obtenu isolément des jets de 7 p. de pouce de diamètre à une hauteur de 140 pieds du niveau du sol et de niveau du St. Maurice où l'on est parvenu. C'est le plus beau résultat qui pouvait être obtenu. Ce qui fait la louange de M.M. Beauchemin, les entrepreneurs en cette affaire, c'est que d'avance ils avaient fait les mêmes calculs et qu'ils ont été vérifiés à la lettre dans l'expérience de jeudi dernier. Les tuyaux de l'aqueduc, achetés en Angleterre, ont été vendus garantis pour supporter une pression de 120 livres par pouce de superficie et M.M. Beauchemin et Frères ont trouvé le moyen d'adapter à notre aqueduc deux petits engins d'un fonctionnement peu coûteux pouvant facilement donner cette pression, et fournir à la ville une provision d'eau de 130,000 gallons par jour, et rendre les plus grands services pendant les incendies. Toutes les personnes de quelque expérience sont convenues que notre aqueduc était un chef-d'œuvre dans son genre et que l'exécution de travaux faits par M. Beauchemin était non-seulement parfaite, mais qu'elle était propre à grandir sa réputation de mécanicien, pourtant si bien établie. Pour notre part, nous nous en réjouissons, d'autant plus que ces louanges retombent sur un de nos compatriotes que nous avons à cœur de voir occuper, dans les industries, une place égale à celle de nos concitoyens des autres origines.

Garde aux charlatans.—En nourrissant ses enfants, une mère ne saurait trop faire attention à ce qu'elle é-mne, car une méprise, pour ces petites estomacs délicats, cause souvent la mort. Le Infants Preservative de Wingate a été en usage en Europe depuis au-dessus de 80 ans, et ne renferme rien qui puisse faire mal à l'enfant le plus délicat; il se compose des plus pures drogues, d'après les prescriptions de feu Dr. Wingate, de Londres, en Angleterre, où les meilleurs médecins l'emploient dans les hôpitaux et dans leur pratique privée.

AUTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de BASILE EXURIE LACROIX, Failli. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau dans la paroisse de St. François du Lac, Mardi, le douzième jour de Décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos. V. GLADU, Notaire, Syndic. St. François du Lac, 14 Novembre 1876.

et encore il faut que ces bâtisses soient situées dans des places où il n'y a pas de danger pour le feu. Ouvriers, veuvez qui n'avez qu'une propriété, qui, si elle brûlait, se- riez ruinés, prenez une police à la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa et, si votre propriété brûle, vous aurez de quoi vous rebâtir. Que ceux qui sont déjà assurés à d'autres Cies., avant de renouveler leur police, voient les taux que charge la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa, et ils se convaincront que c'est la Cie d'Assurance la plus sûre et celle qui charge le meilleur marché. S'adresser à J. A. Chénovort, agent.

Garde aux charlatans.—En nourrissant ses enfants, une mère ne saurait trop faire attention à ce qu'elle é-mne, car une méprise, pour ces petites estomacs délicats, cause souvent la mort. Le Infants Preservative de Wingate a été en usage en Europe depuis au-dessus de 80 ans, et ne renferme rien qui puisse faire mal à l'enfant le plus délicat; il se compose des plus pures drogues, d'après les prescriptions de feu Dr. Wingate, de Londres, en Angleterre, où les meilleurs médecins l'emploient dans les hôpitaux et dans leur pratique privée.

AUTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de BASILE EXURIE LACROIX, Failli. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau dans la paroisse de St. François du Lac, Mardi, le douzième jour de Décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos. V. GLADU, Notaire, Syndic. St. François du Lac, 14 Novembre 1876.

et encore il faut que ces bâtisses soient situées dans des places où il n'y a pas de danger pour le feu. Ouvriers, veuvez qui n'avez qu'une propriété, qui, si elle brûlait, se- riez ruinés, prenez une police à la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa et, si votre propriété brûle, vous aurez de quoi vous rebâtir. Que ceux qui sont déjà assurés à d'autres Cies., avant de renouveler leur police, voient les taux que charge la Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa, et ils se convaincront que c'est la Cie d'Assurance la plus sûre et celle qui charge le meilleur marché. S'adresser à J. A. Chénovort, agent.

Garde aux charlatans.—En nourrissant ses enfants, une mère ne saurait trop faire attention à ce qu'elle é-mne, car une méprise, pour ces petites estomacs délicats, cause souvent la mort. Le Infants Preservative de Wingate a été en usage en Europe depuis au-dessus de 80 ans, et ne renferme rien qui puisse faire mal à l'enfant le plus délicat; il se compose des plus pures drogues, d'après les prescriptions de feu Dr. Wingate, de Londres, en Angleterre, où les meilleurs médecins l'emploient dans les hôpitaux et dans leur pratique privée.

AUTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de BASILE EXURIE LACROIX, Failli. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau dans la paroisse de St. François du Lac, Mardi, le douzième jour de Décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos. V. GLADU, Notaire, Syndic. St. François du Lac, 14 Novembre 1876.

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPORTE LEUR MAGASIN AU No. 652, RUE CRAIG, (Près de la Rue Bleury) LES AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE D'Objets de Ménage, Fournaises, Couchettes de Fer, SOMMIERS A RESSORTS, MATELAS, Réfrigérateurs et Coffres à la glace, Machines à Laver et à Tordre le Linge, Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage. AUSSI: Jets d'eau de toutes grandeurs et qualités. C'est notre maison qui a fourni et posé la plupart des jets d'eau à Montréal. Montréal, 1er juin 1875.

Vin de Quinine de Campbell TEL QUE PREPARE PAR KENNETH CAMPBELL & CIE.

Ce VIN DE QUININE est un Tonic fortifiant, agréable et stimulant, possédant toutes les vertus bien connues de la Quinine, combinées judicieusement avec les propriétés médicinales d'un bon Vin Sherry et de plusieurs Toniques Aromatiques. C'est un spécifique ou remède excellent pour La Débilité Générale, La Perte d'Appétit, L'indigestion, Douleurs Miasmiques, Fièvres Typhoïdes et autres Accès de Fièvre, Et pour toutes les maladies et conditions du système où il est nécessaire d'employer un Tonic fébrifuge et antipériodique. Le Vin de Quinine a reçu l'approbation et est recommandé et prescrit par six des plus célèbres médecins de Montréal à qui il a été soumis. 20 Novembre 1875.

A. BARON LAFRENIERE, HUISSIER COUR SUPERIEURE. ST. DAVID. 9 Mai 1876.—ua

CHAUSSURES ! DE TOUTES SORTES A très-bon marché.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il tient de recevoir son assortiment de Chaussures d'Automne et d'Hiver, consistant en : Chaussures communes et Chaussures de goût, pour Hommes, Femmes et Enfants. Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition. Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de FELIX PLOUF. No. 18, Rue Augusta, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 20 octobre 1875. 1er. Mai 1875.—ua

WINE BITTERS. CALIFORNIA WINE BITTERS. A purely Vegetable Preparation, which is the most powerful and reliable of all the medicinal preparations of California. It is a powerful purgative, and its effects are most beneficial in all cases of Biliousness, Constipation, Headache, Indigestion, and all the ailments of the Liver and Biliary Organs, in Bilious Dyspepsia, and in all cases of the Bowels being affected. It is a powerful and reliable of all the medicinal preparations of California. It is a powerful purgative, and its effects are most beneficial in all cases of Biliousness, Constipation, Headache, Indigestion, and all the ailments of the Liver and Biliary Organs, in Bilious Dyspepsia, and in all cases of the Bowels being affected.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA. Sorel, 16 avril 1873.—jno.

JACQUES CHAMPAGNE HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR, ST. GABRIEL DE BRANDON. Sorel, 18 nov. 1875.—ua.

C. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, Voisin du Bureau de Poste, SOREL, P. Q.

M Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, une remise sur ces montants collectés sera faite aussitôt. Sorel, 28 Mai 1875.—ua.

J. A. E. GENEUREUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR, Bureau à Berthier (Ville), 22 février 1868.—lan.

BRIQUES A VENDRE. 500,000 DE LA MEILLEURE QUALITE, Livrables à demande à la Briqueterie de Sorel. JAMES SHEPPARD, Sorel, le 22 mai 1876.—jno.

Maisons à vendre. Plusieurs bonnes maisons en bois, sur le terrain de M. Labelle & Barthe, près du Richelieu. Ces maisons seraient faciles à transporter et ferait bien l'affaire de ceux qui ont des lots vacants en arrière de la ville. Pour les conditions, s'adresser aux soussignés. CYRILLE LABELLE, G. I. BARTHE. Sorel, le 20 Sept. 1876.

DU FER DANS LE SANG. PE RUVIAN AN FER SYRUP. Donne des Forces aux Faibles. Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le caractère d'un aliment, aussi digestible, et assimilé aussi facilement au sang que les mets les plus légers. Il aggrandit la quantité de l'agence vitale de la nature elle-même, du fer dans le sang, et il guérit "des milliers de maux" simplement en stimulant, fortifiant, et en vitalisant le système tout entier. Le sang enrichi et vitalisé parcourt chaque partie du corps, il répare les dommages et les pertes, il cherche les secretions morbides et ne laisse rien pour nourrir une maladie quelconque. C'est là, que se trouve le secret admirable de ce remède, pour la guérison de l'indigestion, des maladies du foie, de l'Hydropisie, de la Diarrhée chronique, des Félons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou de léthargie du système. Entièrement libre d'acide, dans quelle forme qu'il soit, ses effets fortifiants ne seront pas suivis par une réaction correspondante, mais ils resteront en permanence, en communiquant force, vigueur, et une vitalité nouvelle à toutes les parties du système, et en construisant une consistance de fer. Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et souffrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonnablement à faire épreuve de ce remède. Voyez que chaque flacon porte les mots PE RUVIAN SYRUP, soulés dans le verre. Des brochures gratis. Préparé par SETH W. FOWLE & FILS, Boston. Et à vendre chez tous les pharmaciens.

Mode d'Automne.

POUR 1876. Place du MARCHÉ SOREL. Place du MARCHÉ SOREL. Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin. A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—lan.

ENSEIGNE DU Cadenas d'Or. Ferromerie, Coutellerie, Articles Electro-plaqués, Corniches et rouleaux pour fenêtres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Couchettes en fer battu, Poèles de cuisine et de passage, Bois et à charbon. Aussi agent du célèbre Sapolo pour nettoyer les cuivres, forblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 534, RUE CRAIG. Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE. AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte--SOREL. Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier. On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions. Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible; réparation de Bouilloires et tuyaux neufs. Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public. Augustin Portelance. Sorel, 15 Octobre 1867.—lan.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de VOITURES D'HIVER ET D'ETE, faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés. DE PLUS: Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens. Il ose compter sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles. Ainal, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empressent de visiter l'établissement de ELZEAR DROLET, RUE CHARLOTTE, SOREL. Sorel 10 juillet 1872.—ua

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc, Etc. Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de Peintures, Huiles, Vernis, Verres à Vitres, Glaces de Miroirs, Teintures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour la terre, Lampes, Cheminées de Lampes. MONTRÉAL. 959, RUE ST. PAUL. Près de la Rue St. V cent, A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc. Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des fabricants venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix. J. O. LÉTOURNEUX. 28 Juillet 1871.—ua.

LE Traitement des medecins. Quand vous êtes malade, et que vous ne savez de quel mal vous souffrez, vous recourez à votre Médecin; et, si l'avis de 16 Médecins de Montréal est digne de croyance, vous ferez l'essai du Remède contre le Rhumatisme et la Goutte DU Dr. BIRNBAUM. Seize Médecins ont certifié qu'il guérissait le Rhumatisme, Névralgie, Goutte, Douleurs de Reins, Engourdissement dans les Membres et les Jointures, Entorses, Engèlures, Morveuses, Contusions, Coupures, Brûlures, et autres douleurs, etc., etc. Ce remède a guéri plusieurs de ces médeciens et un millier d'autres personnes en Canada. Il est connu sur ce continent et en Europe, comme le SEUL REMEDE EFFICACE POUR LA GUERISON DES RHUMATISMES. Le fac-similé des 16 signatures des médecins qui garantissent son efficacité est sur chaque bouteille. En vente chez tous les droguistes à 50 cents et \$1.00 la bouteille. Les certificats des médeciens accompagnent chaque bouteille. On peut se les procurer également en s'adressant à CHS MARTIN, MONTREAL, Seul Agent pour le Canada et les E.-U. 15 Aout, 1876.—ua.

Robert Mitchell & Co. DE MONTRÉAL. Fondeurs et Moteurs en cuivre, Fournitures pour plombiers et ingénieurs. Tubes et accessoires pour Gaz. Ils ont ouvert un dépôt sous la direction de M. Alex Chapman, dans le bloc Dupré, rue Augusta. MEME P.-IX QU'A MONTREAL. Sorel, le 23 Aout 1876. Agence de travail de la Paissance. SITUATIONS GARANTIES. Les personnes sans emploi, hommes ou femmes, seront enrégistrés et auront communication de la première offre de travail, sur réception de 50 cts. Certitude d'obtenir une situation. Les personnes ayant besoin des services de mécaniciens et travailleurs d'aucune espèce, servantes, couturières et autres, recevront une liste des noms enrégistrés, sur réception de 50 cts. Certitude d'avoir la personne désirée. Adresser AGENCE DE TRAVAIL DE LA PAISSANCE, Boîte 170, Brockville, Ont.

CONSUMPTION GUERIE. Un vieux médecin, retiré de la pratique active, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède végétal pour la guérison rapide et permanente de la consommation, de l'asthme, de la bronchite, du catarrhe, et des affections de la gorge et des poumons; ainsi que pour la guérison positive et radicale de la débilité névralgique et de toutes les maladies de nerfs, se fait un devoir de le faire connaître à ses semblables qui souffrent, après en avoir éprouvé lui-même les merveilleux effets "dans des milliers de cas. Ce motif, ainsi que le consciencieux désir, de soulager l'humanité souffrante, le pousse à envoyer gratis à ceux qui le désirent cette recette, avec pleine direction pour la préparation et l'usage. Envoyez par le retour de la maille avec estampille, en nommant ce journal, Adresser: Dr. W. C. STEVENS, Boîte 86, Brockville, Ont.

CATARRHE. UNE MALADIE DE CINQ ANS GUERIE PAR QUATRE BOUTEILLES DU REMEDE CONSTITUTIONNEL POUR LE CATARRHE. Disparition des douleurs dans le dos, les poumons et la gorge. St. Atmand, P. Q. Sept. 12. 1876. Mr. T. B. HARDING. Cher monsieur: Désirant faire connaître aux autres les mérites de votre REMEDE CONSTITUTIONNEL POUR LE CATARRHE, j'aime à vous faire savoir ce qu'il a fait pour moi-même; j'ai environ vingt-neuf ans, et j'ai manqué de santé pour cinq ans. J'avais employé trois ou quatre médecines différentes et essayé de six médecines diverses sans en recevoir aucun bénéfice, et j'avais toujours empiré jusqu'à l'autome dernier; alors je devins si mal que je ne pouvais travailler une heure sans interruption. Je sentais une grande douleur dans la région des épaules ainsi que dans le dos, et j'éprouvais comme si mes os étaient percés par un poignard, avec des lancements continus dans la gorge et en descendant jusqu'aux poumons. Tel était mon état lorsque je me composai à me servir de votre remède pour le catarrhe, dont une bouteille diminua l'intensité de mes douleurs et me rendit l'appétit; après en avoir pris quatre bouteilles, j'avais recouvert la santé au point de pouvoir endurer un long et pénible travail, tel que bûcher et défricher, choses que j'ai faites pendant la dernière saison. Je n'attribue ma guérison, grâce à Dieu, qu'à l'usage que j'ai fait de votre remède pour le Catarrhe. Votre etc., HENRY SNIDER, Prix: \$1 par bouteille. A vendre chez tous les droguistes.

PLUS PROIEUX QUE L'OR!! Pourquoi se laisser souffrir du terrible catarrhe quand on a sous la main un remède sain et sûr dans le GRAND REMEDE CONSTITUTIONNEL POUR LE CATARRHE? Il en a guéri des milliers et vous guérira aussi. Envoyez timbre pour un traité à T. J. B. Harding, Brockville. A vendre par tous les droguistes et marchands de médecines. Titres parfaits. A. A. TAILLON, Banque des Marchands. Sorel, 10 Oct. 1876.—jno.

M. J. H. LEPINE. So fait un devoir d'annoncer au public de Sorel et des environs qu'il vien d'ouvrir au No. 53, Rue Augusta, Audessus de la Librairie de M. Bouthillier, un ATELIER DE PHOTOGRAPHIE. Et que rien n'a été épargné pour en faire un établissement de première classe. La longue expérience qu'il a acquise, et lo fait qu'il a pour Opérateur M. P. MAFFIOLA, (Artiste Italien.) Qui a travaillé dans les premiers Ateliers d'Europe et des Etats-Unis, permettent à M. LEPINE de pouvoir garantir à ses pratiques des ouvrages d'un fini et d'une beauté supérieure, à des prix très-modérés. Ayant des instruments tout spéciaux pour copier les PORTRAITS, il espère que le public profitera de cette occasion pour renouveler ou agrandir les portraits de famille. On aura un soin spécial pour les portraits d'enfant. Le temps sombre n'empêche pas le succès des portraits. On a l'espérance de satisfaire le public et d'être honoré par de nombreux commandes. J. H. LEPINE, PHOTOGRAPHE. Sorel, 5 Oct. 1876.—6m.

ELECTRICITE! L'huile électrique supérieure de Thomas! Valant dix fois son poids d'or. La douleur ne saurait tenir là où on l'emploie. C'est la médecine la moins chère qu'on ait jamais faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite, avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri un vieux rhume. Elle guérit de suite la cataracte, l'asthme et le croup. Avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri une douleur dans le dos, et avec la même quantité, on a guéri un membre difforme depuis huit ans. Ce qui suit est des extraits de quelques unes des nombreuses lettres reçues des différentes parties du Canada qui, nous le croyons, devront satisfaire les plus sceptiques! J. Collard, de Sparta, Ont., écrit: "Envoyez moi 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas, j'ai vendu tout ce que j'ai eu de vous, et il m'en faut de nouveau; ce remède guérit merveilleusement." Wm. McGuire, de Franklin, écrit: "J'ai vendu tout ce que l'agent a laissé; l'huile agit comme un charme;—d'abord il se vendait tranquillement, mais il prend très bien à présent." H. Cole, de Iona, écrit: "Veuillez m'envoyer 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas; je n'en ai presque plus; il n'y a rien pour l'éclairer. Tous ceux qui s'en sont servis le recommandent hautement." J. Bedford, Thomas ville, écrit: "Envoyez de suite une nouvelle provision d'huile Electrique; je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner tant de satisfaction au public." J. Thompson, Woodward, écrit: "Envoyez moi encore de l'huile Electrique, j'ai tout vendu ce que j'en avais. Rien ne prend comme cela." Miller & Reid, Ulverton, P. Q., écrit: "L'huile Electrique gagne une grande réputation ici, et tous les jours on en demande. Envoyez-en une nouvelle provision sans délai." Lemoyne, Gibb & Co., Buckingham, P. Q., écrivent: "Envoyez-nous une grosse d'huile Electrique. Nous trouvons qu'il prend bien." Vendue par tous es marchands de médecines. Prix, 25 centins. S. A. THOMAS, Phelps, N. Y., Et NORTROP & LYMAN, Toronto, Ont. seuls agents pour la Paissance. Note.—Electrique.—Choisiez et électrisés.

Le grand remede des femmes. LES PILULES PERIODIQUES DE JOB MOSES. Cette médecine incomparable est infailible à guérir tous les maux douloureux auxquels est sujette la constitution féminine. Elle modère tous les excès, détruit toutes les obstructions et produit une guérison sur laquelle on peut compter. Elle est tout particulièrement convenable AUX FEMMES MARIÉES. Dans un temps très-court, elle régularisera la période mensuelle. Dans tous les cas d'affections spinales et nerveuses, de douleurs dans le dos et dans les membres, de fatigue après un léger travail, de palpitations du coeur, d'hystérie et de leucorrhée, ces pilules amèneront un bien-être que n'aurait pu produire aucune autre médecine, et bien que fort puissantes elles ne contiennent ni fer, ni calomel, ni antimoine, ni rien qui puisse faire tort à la constitution. Prescriptions complètes sur le pamphlet qui entoure chaque paquet, et qu'on devrait conserver avec soin. Jon Moses, New-York, seul propriétaire. \$1.00 et 12 1/2 cts. pour la poste; adressez à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour la Paissance; moyennant quoi, vous aurez un bouteille contenant au delà de 50 pilules, par le retour de la maille. A vendre chez tous les droguistes.

MOULIN A SCIE ET PROPRIÉTÉ A VENDRE. Le soussigné offre en vente à un prix extrêmement réduit, avec des termes à la satisfaction de l'acquéreur, la propriété récemment occupée par F. A. Toupin, du St. François du Lac. Cette propriété est située sur les bords de la rivière St. François et comprend un superbe moulin à scie, une résidence privée et quatre maisons convenables pour bons logements. Titres parfaits. A. A. TAILLON, Banque des Marchands. Sorel, 10 Oct. 1876.—jno.

ENCAN! ENCAN! tous les Samedis au nouveau Magasin J. H. WRIGHT, voisin du restaurant de M. Archambault, où il y aura toujours un assortiment de Montres d'or, d'argent, chaînes d'or, d'argent, et toutes espèces de Bijouteries en or et en geni, avec un grand assortiment de Jones de Mariage-Augst Jones de Mariage faits à ordre. Grand assortiment de VAISSELLE ET VERRERIE MOULINS A COUDRE. Tous les moulins à coudre vendus autrefois à \$40 seront vendus aujourd'hui pour \$25 cash et seront garantis pour un an. J. H. WRIGHT, Sorel, 8 Avril 1876.

Avis de Déménagement. MM. GAUCHER & TEMOSSE, IMPORTATEURS, MONTREAL, ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses, NOS. 242 ET 244, RUE ST. PAUL, En face de la rue St. Vincent, ET Nos. 197 197 1/2 et 199 rue des Commissaires. Où ils continueront le commerce d'Épiceries, Vins, Spiritueux, Provisions, Farine, Lard, Saïndoux. Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boutangiers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très-bas. 17 Mars 1875.—ua.

La Gazette de Sorel. JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire, et JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur. Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Ro). Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages, s'il y en a. Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecr., affranchies et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Abonnement: EDITION SEMI-QUOTIDIENNE Pour douze mois..... \$3.00 Pour six mois..... 1.50 EDITION HEBDOMADAIRE [le Samedi] Pour douze mois..... \$1.00 Pour six mois..... 0.50 aucun abonnement pour moins de 3 mois.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier La 1ère. insertion par ligne..... \$0.11 Les insertions subséquentes par ligne 0.07 Une annonce d'une colonne avec continuation pour l'année..... \$50.00 do do une 1/2 colonne pour l'année. 30.00 do do un quart do do..... 15.00 Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition. \$30.00 do do pour six mois do... 18.00 do do pour trois mois do... 10.00 Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition..... \$12.00 do do d'une demi-colonne un mois, do do do un quart do do do... 7.00

La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions. Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. On accordera aux pratiques une diminution spéciale. Sorel 17 mars 1876.